



FNCOFOR

info

Lettre mensuelle d'information pour les élus des communes forestières

[EN BREF]

► Délégué régional France forêt

Les propriétaires forestiers de la région Midi-Pyrénées ont désigné le 27 mars leur « délégué régional » en la personne de Robert Cabé, maire d'Artigue en Haute-Garonne.

► Au CA de l'ONF

Le conseil d'administration de l'ONF réuni le 5 avril a été présidé pour la première fois par Annie l'Héritier, qui y représentait jusqu'alors le Premier ministre.

► Maison européenne de la forêt

Une nouvelle maison de la forêt a été inaugurée au cœur du quartier européen de Bruxelles le 20 mars. La fédération européenne des communes forestières (FECOF) y disposera d'un bureau. Ce bâtiment accueille un grand nombre d'acteurs forestiers européens, comme l'association des propriétaires forestiers privés (CEPF) ou Eustafor.

Cette association européenne des gestionnaires des forêts d'Etat a, le 21 mars, élu un nouveau président : Pierre-Olivier Drège, directeur général de l'ONF. Lors de cette réunion, Eustafor a voté une résolution manifestant sa volonté d'optimiser la contribution de la forêt aux objectifs de politique énergétique et de lutte contre le changement climatique de l'Union.

■ Réunion du bureau La FNCOFOR s'engage plus avant

Assistance fournie et débats animés au Bureau national du 4 avril. Les élus ont confirmé l'engagement de la FNCOFOR dans l'interprofession nationale, la mise en œuvre du programme « 1000 chaufferies » et le développement des contrats d'approvisionnement.

Yann Gaillard a tout d'abord informé les élus qu'il a cosigné avec Jean-Claude Monin un courrier destiné aux candidats à l'élection présidentielle rappelant les engagements pris par l'Etat en matière de politique forestière (contrat Etat/ONF, service national forestier et maintien du régime forestier) et leur demandant de s'engager sur ces points.

Représentant de la FNCOFOR dans les comités technique et financier de France Bois Forêt, Jean Pierre Michel (Haute-Marne) a expliqué les objectifs, le mode de fonctionnement et les premières actions de FBF en réponse aux difficultés rencontrées par les élus pour convaincre les maires de s'engager en faveur de l'interprofession nationale et d'acquitter la CVO. Yann Gaillard a souligné qu'il est indispensable pour les communes forestières d'être présentes au sein de l'interprofession et d'y faire entendre leurs voix. Jean-Claude Monin a ajouté que FBF évoluait dans ses orientations dans un sens qui correspond aux souhaits de la FNCOFOR. A propos du plan de mobilisation des bois établi par France Forêts (cf. cofor info n° 58), les élus ont souligné combien il est important de conserver à l'esprit les perspectives d'évolution de la forêt à 20 ans, celles liées au changement climatique, de préserver la gestion durable et la biodiversité et de travailler au bénéfice des territoires et du développement local. Yann Gaillard a estimé qu'il fallait encore affiner la contribution des divers acteurs à ce plan et voir comment la CVO contribuera à sa mise en œuvre.

A partir du protocole d'accord ADEME/FNCOFOR et des conventions en cours de finalisation avec l'ADEME et le ministère en charge de l'Agriculture, le programme « 1000 chaufferies » va pouvoir entrer en application. Il a été décidé d'organiser une réunion de l'ensemble des associations des cofor pour le lancement de l'opération. En matière de commercialisation des bois, les élus se sont félicités des résultats 2006 et sont tombés d'accord pour développer les contrats d'approvisionnement qui permettent d'assurer une meilleure régularité des recettes des communes et des approvisionnements de l'aval. Enfin, le Bureau a adopté la convention avec DEXIA (voir ci-dessous).

■ Partenariats « 1000 chaufferies » Conforter les moyens du programme

Pour mettre en œuvre le programme 1000 chaufferies en milieu rural les partenaires de la FNCOFOR doivent confirmer leurs contributions en signant des conventions et deux réseaux bancaires font des propositions.

Un protocole d'accord a été signé entre l'Ademe et la FNCOFOR le 31 Janvier. Cette première étape franchie, la FNCOFOR continue à négocier avec ses partenaires pour aboutir à la signature des conventions permettant la mise en œuvre proprement dite du programme. L'interprofession France bois forêt a donné son accord pour octroyer une aide d'un montant de 51 000 €. Le ministère en charge de l'Agriculture et l'Ademe devraient apposer leurs signatures les prochains jours au bas des conventions permettant le financement de l'animation du programme, la mise au point d'outils d'aide à la décision, la réalisation de supports de communication, l'achat de matériel informatique. Dans les régions pour mettre au point les

[ENBREF]

► Baromètre PEFC

Au 31 mars, on comptabilisait 4,350 567 Mha de forêts certifiées en France pour leur gestion durable, dont 1,303 Mha en forêts des collectivités. A la même date, 1 016 entreprises s'étaient engagées dans le processus PEFC.

► Agenda

Atouts Bois : Une exposition au conseil général de la Meuse, mais aussi des animations : parcours en forêt, visite de réalisations bois-énergie et construction, chantiers de broyage de plaquettes forestières... et diverses conférences.

www.cg55.fr

Salon bois énergie : le salon du chauffage au bois professionnel et grand public Orléans 19 au 22 avril.

www.boisenergie.com

Salon européen du bois : des conférences sur la construction passive et l'usage du bois local dans la construction. 19 - 22 avril à Alpexpo Grenoble

www.salondubois.com

Formation débroussaillage dans les Hautes-Alpes : élus et citoyens (l'après-midi) pourront tout apprendre sur le débroussaillage obligatoire autour des habitations afin de protéger les forêts des risques d'incendie. Le 3 mai à L'Eyguians puis à Trescléoux.

Voir www.ofme.org

Cofor info est éditée et imprimée par la **Fédération nationale des communes forestières** :
13, rue du général Bertrand
75007 Paris
Fax : 01 45 67 25 99
Mèl : info@fncofor.fr

Cette lettre mensuelle est diffusée par télécopie ou par courriel.

Directeur de la publication :

Yann Gaillard

Rédaction et mise en page :
LG - Agence 45.presse

plans d'approvisionnement territoriaux, des aides devront être trouvées auprès de l'Ademe et des collectivités territoriales. La maîtrise d'ouvrage de ces plans, qui seront établis avec un comité de pilotage local, reviendra aux élus. Par ailleurs, les élus de la FNCOFOR réunis le 4 avril pour le bureau national ont pris connaissance et approuvé la proposition de convention de partenariat de Dexia Crédit local. Celle-ci propose aux communes deux modes de financement de leurs chaufferies, par crédit-bail ou par emprunt. Ni commission, ni frais ne seront perçus. Par ailleurs, cette convention prévoit également de faciliter la vente de bois « bord de route » ou « rendu usine » grâce à une avance de financement concernant les frais liés au façonnage (de l'abattage au débardage). Dexia Crédit Local s'engage à apporter son expertise en terme de conseil financier et à étudier les possibilités de financement pour tout projet ayant obtenu l'agrément du comité de pilotage créé dans le cadre de cette convention. Dans le même esprit, le Crédit agricole doit présenter d'ici peu une proposition de partenariat se soldant par la signature d'un protocole entre le groupe et la FNCOFOR pour le financement des 1000 chaufferies bois.

Des moyens pour faciliter la gestion des forêts de protection

Le dispositif expérimental en faveur des propriétaires de forêts à rôle avéré de protection mis en place par la directive d'août 2005 est reconduit en 2007 pour la 3^{ème} année consécutive. Dans un courrier du 27 mars adressé à Jean-Claude Monin, le directeur général des affaires rurales et de la forêt précise que 350 k€ sont prévus pour cette aide, soit 100 k€ pour la région Aquitaine et 250 k€ pour Rhône-Alpes. Il rappelle que la mobilisation sur le budget de l'Etat de plus de 840 k€ en trois ans montre bien l'engagement de son ministère en faveur des forêts de montagne à rôle de protection. Il ajoute également qu'une prolongation éventuelle de cette mesure suppose une évaluation de ses effets et que le concours de la FNCOFOR à cet égard serait précieux.

Améliorer les transports de bois

Une nouvelle réunion le 20 mars a permis aux professionnels de faire le point sur le transport dérogatoire de bois rond. Hormis l'île de France, les départements sont maintenant dotés d'arrêtés préfectoraux. Cependant, tous les itinéraires ne sont pas encore connectés. Le ministère en charge de l'Agriculture veut améliorer le dispositif et souhaite le prolonger au-delà de 2009 voire le pérenniser. Une évaluation devrait être réalisée avec l'accord de l'Equipement. Jacques Chauvineau (ex SNCF) a présenté les résultats de sa mission confiée en 2003 par le ministre des Transports. Il préconise une réorganisation du fret ferroviaire impliquant une exploitation autonome des dessertes terminales. Un opérateur local de transport distribuerait les flux de marchandises et de bois, vers le réseau ferré principal géré par la SNCF ou ses concurrents. Des expériences sont déjà conduites dans le Morvan et le Centre. D'autres devraient se développer en Auvergne, dans le Tarn, l'Aveyron, la Bretagne.

Information sur les itinéraires dérogatoires :
http://www.agriculture.gouv.fr/spip/ressources.themes_foretbois.leboisdiversiteetqualite_a5712.html

Ventes de bois au 1^{er} trimestre

Les bons résultats enregistrés pour les ventes réalisées au premier trimestre 2007 sont à prendre avec précaution puisque ces ventes ne représentent qu'à peine 15% des volumes vendus sur l'année. A noter cependant que les

volumes vendus ont augmenté de 1,7% par rapport à la même période l'an dernier, soit 860 000 m³ en mars 2007. Les recettes ont progressé de 23,8% et les prix unitaires de +21,8% (47,5€/m³). Les volumes vendus se sont accrus sensiblement en Franche-Comté et dans le Sud-Ouest et ils ont baissé en Lorraine et Alsace.

Financements des projets forestiers

Les maires présents à la réunion de bureau du 4 avril ont pris connaissance des dernières informations relatives à la mise en place du programme de développement rural pour l'hexagone (PDRH). La gestion mixte des fonds du FEADER prévoit un volet déconcentré (1,7Md €). Les documents régionaux de développement rural ont été finalisés le 31 mars. Les élus sont invités à se rapprocher des conseils régionaux, des SGAR et préfets afin d'obtenir les informations actualisées sur les programmes de financement et à faire valoir leurs projets forestiers. La mise en œuvre du PDRH interviendra après son approbation par la Commission européenne (après fin juillet), la parution de textes réglementaires, l'instruction des dossiers par les DDAF et DRAF et la validation des demandes de subventions par le CNASEA. Fin mars, 20 contrats de projets Etat région étaient signés. Ils déclencheront plus de 30 Md€ d'investissements publics alliés aux 20Md€ des fonds européens.